

**COMMUNIQUE FINAL DE LA QUATRIEME REUNION DE LA  
COMMISSION TRIPARTITE (COTE D'IVOIRE, LIBERIA, HCR) SUR LE  
RAPATRIEMENT VOLONTAIRE DES REFUGIES IVOIRIENS VIVANT AU  
LIBERIA**

**ABIDJAN, LE 12 MARS 2015**

La quatrième réunion de la Commission Tripartite Gouvernement de Côte d'Ivoire - Gouvernement du Libéria - UNHCR (les Parties signataires) sur le rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens vivant au Libéria, s'est tenue le 12 mars 2015 au Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères à Abidjan.

Au cours des travaux, la Commission Tripartite a discuté des modalités pratiques de la reprise du rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens vivant au Liberia et passé en revue l'état de mise en œuvre des questions d'ordre pratique discutées lors de la troisième réunion du Groupe de Travail Technique des 27 et 28 mars 2014 à Abidjan.

Constatant les résultats remarquables obtenus dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola, les Parties signataires ont salué les efforts des autorités et du peuple libérien ainsi que de la Communauté Internationale, en vue de l'éradiquer.

Toutefois, convaincues que la reprise du rapatriement volontaire, dans un contexte où l'épidémie

de fièvre hémorragique à virus Ebola continue de sévir dans la sous-région oblige à adapter les modalités pratiques d'organisation des convois de rapatriement, les Parties signataires se sont accordées pour associer les Ministères en charge de la Santé au Liberia et en Côte d'Ivoire, ainsi que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à l'organisation de ces convois. Ces deux Ministères, en collaboration avec l'OMS, aideront à définir les procédures opérationnelles d'organisation des convois, de contrôle et de suivi des rapatriés, au plan sanitaire.

Les Parties signataires ont décidé de suivre de près l'évolution de la situation sanitaire, afin de prendre le cas échéant les décisions nécessaires.

En ce qui concerne la mise en œuvre des Accords Tripartites, les Parties signataires ont regretté que leurs efforts aient été contrariés par la survenue de l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola. Toutefois, elles se sont félicitées de ce que plus de 8000 réfugiés ivoiriens aient déjà manifesté leur volonté de retour en Côte d'Ivoire dès que la reprise des opérations de rapatriement volontaire sera effective.

Les Parties signataires se sont donc engagées à renouveler et à poursuivre leurs efforts, en vue de la mise en œuvre de toutes les recommandations du Groupe de Travail Technique sur le rapatriement.

## **1. Sécurité**

Eu égard aux récents incidents survenus au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, les Parties signataires prennent acte des recommandations adoptés lors de la troisième réunion quadripartite tenue le 10 mars 2015 à Abidjan en Côte d'Ivoire entre les gouvernements libérien et ivoirien, les Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire et au Liberia, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés comme observateur.

## **2. Documents d'état civil**

Les Parties signataires ont noté avec satisfaction les progrès réalisés par la Partie Libérienne, afin d'enregistrer toutes les naissances survenues pendant l'asile et d'établir les documents les attestant.

Les parties signataires se félicitent également des mesures prises par la Partie Libérienne pour la délivrance systématique des documents d'état civil aux enfants nés sur le territoire libérien et ayant déjà été rapatriés en Côte d'Ivoire.

## **3. Reprise du rapatriement**

Considérant l'existence de couloirs humanitaires et constatant avec satisfaction la réduction considérable des risques liés à la fièvre hémorragique à virus Ebola, la Commission recommande la reprise effective des opérations de rapatriement volontaire dès le 06 avril 2015.

Compte tenu des aléas climatiques et en prévision de la reprise des opérations de rapatriement volontaire, la Commission Tripartite sollicite la MINUL et l'ONUCI, en vue d'appuyer les deux gouvernements dans la réhabilitation des routes de convois.

La Commission se félicite de la poursuite des missions de sensibilisation de part et d'autre, afin d'encourager le retour volontaire du maximum de réfugiés ivoiriens.

#### **4. Education scolaire et examens**

La Commission Tripartite constate l'absence de la tenue des examens dans les camps de réfugiés depuis deux ans et se félicite de la décision du Gouvernement ivoirien de faciliter l'intégration systématique des rapatriés dans le système éducatif national.

Toutefois, le Gouvernement libérien et le HCR, étant souvent interpellés par les réfugiés ivoiriens sur la question de l'éducation et des examens, et compte tenu des contraintes liées à la fermeture des frontières pour cause d'Ebola, suggèrent au Gouvernement ivoirien un réexamen du volet éducation afin d'approfondir la réflexion à ce sujet et de dégager les solutions appropriées.

Au terme des travaux, les Parties signataires ont adopté un Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de cette réunion.

Les Parties signataires sont convenues de tenir la prochaine réunion au mois d'août 2015 à Monrovia.

Le Gouvernement ivoirien exprime sa reconnaissance au Gouvernement libérien, à l'UNHCR et à l'OMS pour leur disponibilité et leur compréhension qui ont permis l'organisation de cette réunion.

Fait à Abidjan, le 12 mars 2015

Ont signé

Pour le Gouvernement de la République  
de Côte d'Ivoire,

Le Secrétaire Général Adjoint p.i. du  
Ministère d'Etat, Ministère des Affaires  
Etrangères

Pour le Gouvernement de la République  
du Libéria,

Madame la Directrice exécutive de la  
Commission libérienne pour les Réfugiés,  
le Rapatriement et la Réinstallation

**SEM. Djerou Robert LY**

**MME ABLA GADEGBEKU WILLIAMS**

Pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les  
Réfugiés (UNHCR),

Le Représentant Résident de l'UNHCR en Côte d'Ivoire

**M. Mohamed Askia TOURE**